

## LE PACTE VERT (*GREEN DEAL*) EUROPÉEN : QUELLE CONTRIBUTION DE LA FORÊT ET DE SES PRODUITS ?

ERWIN DREYER<sup>a</sup> – JEAN-LUC PEYRON<sup>b</sup> – GUY LANDMANN<sup>b</sup> –  
MERIEM FOURNIER<sup>a</sup> – MYRIAM LEGAY<sup>c</sup>

La nouvelle Commission européenne met en avant un Pacte Vert (*Green Deal*) destiné à structurer de manière très englobante son action pour les prochaines années. Ce Pacte a fait l'objet le 11 décembre 2019 d'une communication<sup>(1)</sup> de la Commission aux autres instances européennes (Parlement européen, Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement, Conseil de l'Union européenne formé des ministres des États membres, Comité économique et social européen et Comité des régions). Le texte de la Commission est soumis à discussions et destiné à se traduire en actions dans le cadre des instances européennes mais aussi dans les États membres.

Le Pacte Vert réaffirme l'engagement de l'Union européenne à relever les défis climatiques et environnementaux auxquels l'Europe doit faire face. Il prévoit un point d'étape à l'horizon 2030, et la réalisation de la « neutralité carbone », c'est-à-dire l'équilibre entre émissions de gaz à effet de serre (carbone, mais également méthane, oxydes d'azote et autres) et séquestration de carbone<sup>(2)</sup> à l'horizon 2050. La « neutralité carbone » est indispensable pour espérer limiter le changement climatique à une augmentation des températures globales de 1,5 à 2 °C. Cet engagement pour l'environnement prend en compte notamment la protection de la biodiversité, des forêts et des océans. Il positionne bien l'Europe dans le paysage global, en indiquant que le Pacte ne doit pas conduire à externaliser les émissions de gaz à effet de serre vers d'autres pays (en déplaçant les activités fortement émettrices hors d'Europe). Ce pacte est particulièrement ambitieux en termes d'impact climatique et d'environnement, et met en avant le passage à une économie circulaire neutre en carbone et inclusive, en insistant sur la justice sociale des mesures envisagées.

Le Pacte accroît l'ambition climatique pour 2030 et 2050 de manière à placer l'Europe à la pointe du combat contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Il vise ainsi :

- à fournir une énergie propre, accessible à tous et sécurisée ;
- à mobiliser l'industrie autour d'une économie circulaire ;
- à construire et rénover des habitats économes en énergie ;
- à supprimer toute pollution ;
- à préserver et restaurer les écosystèmes et leur biodiversité ;
- à promouvoir un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement ;
- à accélérer la transition vers une mobilité durable.

a Université de Lorraine, AgroParisTech, INRAE, Silva, 54000 Nancy, France

b GIP Ecofor, 75000 Paris, France

c AgroParisTech, Centre de Nancy, 54000 Nancy, France

(1) [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-green-deal-communication_fr.pdf)

(2) Pour le GIEC, la neutralité carbone ou zéro émissions nettes (Zen) est l'état dans lequel toute émission anthropique résiduelle de CO<sub>2</sub> (et de gaz à effets de serre) est contrebalancée par des éliminations anthropiques de CO<sub>2</sub> à l'échelle mondiale.

Il s'agit pour réaliser ce Pacte de trouver les moyens financiers à employer de manière équitable et de mobiliser la recherche en soutien à l'innovation économique et sociale.

Le Pacte cite explicitement les écosystèmes forestiers en mettant en avant leurs services, en particulier dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'augmentation de la résilience des forêts face aux changements environnementaux (climat et événements extrêmes). Le Pacte prévoit en particulier **l'élaboration d'une nouvelle stratégie forestière européenne**, complétant et renouvelant la stratégie publiée en 2013<sup>(3)</sup>. Une telle stratégie est un **outil essentiel pour favoriser la convergence des politiques forestières nationales en l'absence d'une politique forestière commune** qui s'est heurtée jusque-là au veto de certains États. La mise en œuvre de cette stratégie a fait l'objet en 2018 d'une revue d'étape<sup>(4)</sup> analysant les progrès accomplis depuis sa formulation en 2013.

Le **Pacte constitue une avancée majeure pour les politiques européennes** et peut servir de cadre à des politiques concertées entre pays et articulées entre enjeux pour lutter contre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et de la biodiversité. Le domaine des forêts a le potentiel de contribuer à ce Pacte de manière active et volontaire. Pour illustrer le positionnement des forêts, nous avons choisi de faire état *in extenso* de l'analyse proposée par **l'Institut européen des Forêts**, qui situe le pacte dans un enjeu plus englobant, celui d'une **bioéconomie circulaire, durable et inclusive**<sup>(5)</sup>. Nous avons traduit ce texte en français afin de faciliter sa diffusion et son appropriation par les lecteurs, et stimuler le débat autour des orientations proposées<sup>(6)</sup>.

Le contexte forestier vu par le Pacte est celui d'écosystèmes fournissant de nombreux biens et services, soumis à une pression croissante du fait des changements climatiques, et présentant un fort potentiel d'**atténuation de ces changements par stockage de carbone et par substitution de produits biosourcés** à faible impact carbone à la place de produits issus de sources fossiles. Ces écosystèmes doivent faire l'objet d'une protection contre les incendies de forêts (menace grandissante même en dehors des biomes méditerranéens) et en faveur de la biodiversité. Le Pacte prévoit également de promouvoir leur résilience face aux agressions (extrêmes climatiques, menaces biotiques, incendies) auxquelles elles sont soumises. Il souligne aussi que la protection des forêts ne doit pas se cantonner à l'espace européen (dans lequel les forêts se portent plutôt mieux que dans le reste du monde), mais être envisagé à l'échelle planétaire en évitant les effets de déforestation importée<sup>(7)</sup>.

Ces priorités du Pacte sont pertinentes et importantes. Mais peuvent-elles à elles seules conduire à la maximisation de l'effet attendu en termes de lutte contre le changement climatique et de développement d'une économie circulaire ? Il nous semble que les forêts pourront contribuer de manière bien plus active à ce Pacte si nous prenons toute la mesure de leur contribution potentielle au développement d'une **bioéconomie durable, circulaire et inclusive**. C'est là tout **l'enjeu de l'élaboration d'une nouvelle stratégie forestière européenne** fin 2020, confortant les principes de base du Pacte. C'est ce point spécifique que développe le texte de l'EFI qui s'attache depuis des années à préciser le concept de « Bioéconomie fondée sur la forêt ». C'est aussi ce que nous avons essayé de développer lors d'une récente édition des « Carrefours de l'innovation agronomique » tenus à Nancy en décembre 2016<sup>(8)</sup>.

(3) <https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/forestry/forestry-explained#theeforeststrategy>

(4) <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52018DCo811>

(5) Au sens utilisé par le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) de développement basé sur la justice sociale et la prise en compte du bien-être plus que des indicateurs économiques.

(6) Référence à Palahí et al., *Revue forestière française*, ce numéro, p. 545.

(7) L'importation de matières premières ou de produits transformés dont la production a contribué, directement ou indirectement, à la déforestation, à la dégradation des forêts ou à la conversion d'écosystèmes naturels en dehors du territoire national (définition de la SNDI).

(8) <https://www6.inrae.fr/ciag/CIAG-Environnement/Une-bioeconomie-basee-sur-foret-bois>

Nous renvoyons nos lecteurs au texte proposé par EFI sur le rôle que pourrait jouer une bioéconomie forestière (durable, circulaire et inclusive) comme contributeur majeur au Pacte vert. Cette **convergence entre Pacte et bioéconomie durable et circulaire** est particulièrement visible sur un certain nombre de points essentiels, qui devraient être au cœur de la future stratégie forestière européenne :

- **la biodiversité est à la base de la bioéconomie**, bien sûr, mais aussi de l'ensemble des biens et services écosystémiques retirés des forêts et de la résilience des écosystèmes forestiers face au changement climatique et autres risques ;

- **la bioéconomie** au sens où l'entend l'EFI, c'est-à-dire « une économie circulaire fondée sur la mobilisation de ressources biologiques renouvelables et de solutions biosourcées durables » utilise largement les deux biens ou services écosystémiques que sont :

- **le bois en tant que matériau**, pour ses fibres, ses composés chimiques, ses aptitudes énergétiques ;

- **la régulation du climat mondial** (atténuation du changement climatique) par stockage de carbone et effets de substitution de bois et autres produits à des produits fortement consommateurs de carbone fossile ;

- **la bioéconomie doit inclure le développement de tous les autres biens et services écosystémiques** qui tiennent une place fondamentale dans les équilibres planétaires, la sécurité des biens et le bien-être des populations, en particulier la protection des eaux, des sols, de la biodiversité, des paysages et les aménités qui en résultent pour la santé humaine, les loisirs et de nombreux autres bénéfiques socioculturels ;

- **la bioéconomie doit favoriser la résilience des forêts face à des menaces extrêmement fortes liées aux changements climatiques**, à d'autres risques qui, souvent, interagissent avec les changements climatiques et, dans certaines régions, au changement d'utilisation des terres ; il est important de considérer que cette préoccupation inclut le problème mondial de la déforestation dont une partie prépondérante résulte de l'agriculture industrielle, du commerce international et, en particulier, des importations européennes de produits destinés *in fine* à l'alimentation.

On pourrait dès lors adopter une définition plus large de la bioéconomie qui serait plus inclusive et mobiliserait, au-delà des produits (aliments, matériaux, molécules, énergie), **l'ensemble des services écosystémiques, marchands ou non**, produits par les forêts. Les services autres que la production représentent en effet une valeur considérable et participent donc à la bioéconomie. Cette vision de la bioéconomie appuierait également une approche plus centrée sur les territoires ruraux en interaction avec l'agriculture et l'élevage, mobilisant par exemple des activités agroforestières ou des complémentarités d'activités pour les acteurs de ces territoires. Cette approche pourrait également s'ouvrir sur les territoires urbains à travers la foresterie urbaine et périurbaine et plus généralement le rôle des arbres et des écosystèmes forestiers dans la santé et le bien vivre de notre société majoritairement urbanisée<sup>(9)</sup>. C'est précisément cette vision globale de la bioéconomie forestière qui est portée par le Territoire d'Innovation « Des Hommes et des Arbres, les Racines de demain<sup>(10)</sup> » construit sur la complémentarité entre territoires urbains, ruraux et forestiers, l'essence de la bioéconomie forestière.

Finalement, cette conception large des apports de la bioéconomie, répétons-le, durable, circulaire et inclusive, peut constituer un cadre de réflexion et d'action particulièrement riche, faire de la forêt non plus un domaine qui peine à être considéré à sa juste valeur et de façon systémique, mais un espace qui mérite une attention toute particulière dans l'application du Pacte Vert

(9) Cf. le numéro « Forêts et santé publique » de la *Revue forestière française*, n° 2-3-4, 2018.

(10) <https://www.grandnancy.eu/la-metropole/des-hommes-et-des-arbres-les-racines-de-demain/>

européen, l'élaboration de la stratégie européenne pour la biodiversité et, évidemment, l'élaboration de la stratégie forestière européenne.

**Erwin DREYER - Meriem FOURNIER**  
Université de Lorraine, AgroParisTech, INRAE, Silva  
INRAE centre Grand Est - Nancy  
Route d'Amance  
F-54280 CHAMPENOUX  
(erwin.dreyer@inrae.fr) (meriem.fournier@inrae.fr)

**Jean-Luc PEYRON - Guy LANDMANN**  
GIP Ecofor  
42 rue Scheffer  
F-75116 PARIS  
(jean-luc.peyron@gmail.com)  
(guy.landmann@gip-ecofor.org)

**Myriam LEGAY**  
AgroParisTech  
Centre de Nancy  
14 rue Girardet  
CS 14216  
F-54042 NANCY CEDEX  
(myriam.legay@agroparistech.fr)